

COMMUNE DE BERNEX

PV N° 30

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 19 décembre 2023

Séance ordinaire, tenue à 20 h à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s : Présidente : Christine Novelle Damond
 Vice-Présidente : Eliane Demierre
 Secrétaire : François Jesus
 Vice-Secrétaire : Lionel Rossini

Mmes et MM. André Baud, Karl-Anton Baumann, Maxime Cabot, Ariane Chassot, Mirella De Fusco Fehlmann, Aude Echard, Luc Gioria, Marie-Laure Graf, Julie Honegger, Natacha Jacquemoud, Pierre Jordi, Sandra Marconi, Valérie Mossier Willemin, Patrick Moynat, Christian Perrier, Ivan Sierro, Jean-Daniel Vez, Stéphane Vuille, Guillaume Zufferey.

Excusé : M. Florian Dumalle

Assistent également à la séance :

M. Gilbert Vonlanthen : Maire
Mme Guylaine Antille : Conseillère administrative
M. Cyril Huguenin : Conseiller administratif
M. François Stocco : Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade : Assistante du Conseil municipal
Mme Pierrine Saini : Procès-verbaliste
M. Erwan Hummel : Technicien de l'entreprise AGEDA

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2023
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Prestation de serment en cours de législature, en remplacement de Monsieur Mathias Rentsch su groupe « Le Centre », démissionnaire
6. Désignation de la-du nouvelle-nouveau membre du Conseil municipal au sein des commissions
7. Propositions du Conseil administratif :
 - a) DS 11-2023-50 : demande de crédit d'étude pour la Voie-Verte Bernex - Bâtie
 - Rapport de la commission Durabilité et Sports du 4 décembre 2023
 - Rapport de la commission Finances et Administration du 8 décembre 2023
 - Projet de délibération

Commune de Bernex

b) ES 15A-2023-44 : demande de crédit pour la réfection des routes et des chemins 2023

- Rapport de la commission Economie et Sécurité du 28 novembre 2023
- Rapport de la commission Finances et Administration du 8 décembre 2023
- Projet de délibération

8. Informations

9. Questions

La Présidente, Mme Christine Novelle Damond, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20 h en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour communiqué par biais informatique. **La Présidente** salue la présence de M. Gilbert Vonlanthen, Maire, de Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, et de M. Cyril Huguenin, Conseiller administratif. Elle souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire général, à Mme Isabelle Sermondade, collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Pierrine Saini, procès-verbaliste. Elle les remercie toutes et tous par avance pour leur travail nécessaire au bon déroulement de cette assemblée. **La Présidente** salue également le public venu assister aux débats. Elle rappelle à celui-ci qu'il doit garder le silence et s'abstenir de toute marque d'approbation ou de désapprobation selon l'article 34 du règlement du Conseil municipal. Tout enregistrement et photographie sont également interdits. **La Présidente** excuse l'absence de M. Florian Dumalle, Conseiller municipal.

1. Acceptation de l'ordre du jour

Avant de passer à l'acceptation de l'ordre du jour, **la Présidente** informe que le groupe Le Centre n'a pas encore de titulaire officiel pour le remplacement de M. Mathias Rentsch. Elle propose en conséquence de supprimer les points 5 et 6 de l'ordre du jour.

- L'ordre du jour modifié tel que proposé est accepté par 22 voix pour, à l'unanimité des membres présents.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2023

Mme Jacquemoud signale que lors du dernier Conseil municipal, M. Luc Gioria s'est adressé à elle-même ainsi qu'à M. Christian Perrier en utilisant le nom d'« écurissons ». Ce terme est inacceptable et tombe sous le coup de l'article 8 du règlement du Conseil municipal, à savoir « expressions méprisantes ou qui porteraient atteinte à l'honneur ou à la considération ». Elle demande donc à la Présidente de bien vouloir ouvrir une procédure disciplinaire à l'encontre de M. Gioria pour les propos tenus.

La Présidente informe que le bureau prend note de cette demande et la traitera lors de sa prochaine séance.

- Le procès-verbal du 21 novembre 2023 est adopté par 21 voix pour et 1 abstention (22 votants).

3. Communications du bureau du Conseil municipal

La Présidente fait part des communications suivantes :

Commune de Bernex

- Le 22 novembre 2023, M. Mathias Rentsch, Conseiller municipal, groupe Le Centre, a présenté sa démission du Conseil municipal avec effet immédiat.
- Le 14 décembre 2023, le bureau a transmis par courrier postal à M. Christian Perrier, Conseiller municipal indépendant, sa décision, à savoir un blâme, concernant la violation du secret de commission lors du Conseil municipal du 19 septembre 2023. La Présidente a été informée par courriel ce jour que ce dernier fait opposition et que conformément au règlement, article 8, alinéa 2, le Conseil municipal tranchera à huis clos lors de la prochaine séance plénière.

Le Conseil municipal a reçu par courrier électronique les communications suivantes :

- Le 11 décembre 2023 a été reçue une lettre rédigée par la ville de Carouge concernant le tournoi des élu-e-s.
- Le 18 décembre 2023 a été reçu un courriel de Mme Pugin, habitante de Sézenove, sur l'offre de transports TPG modifiée au 12 décembre 2023.

4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Gilbert Vonlanthen, fait part des communications suivantes :

Dispositif électronique et audiovisuel de la salle du Conseil municipal

À la suite de la dernière séance du Conseil municipal et au vu des problèmes rencontrés avec l'affichage ainsi que la gestion des prises de parole, l'administration communale a pris contact avec l'entreprise AGEDA, présente ce soir, partenaire depuis l'installation du dispositif.

Les éléments suivants ont été mis en avant :

1. l'insatisfaction par rapport aux nombreux problèmes rencontrés depuis l'installation, les nombreuses interventions de l'entreprise, les coûts importants liés à cette maintenance rapportés à l'utilisation effective de l'installation (une dizaine de séances par année...), la nécessité de pouvoir disposer d'une installation fiable, le mécontentement général ;
2. le fait que l'installation doit impérativement fonctionner de façon satisfaisante rapidement, et notamment en vue de la séance de ce mardi 19 décembre ;
3. la demande de prise en charge des coûts liés à une vérification des micros et du dispositif audiovisuel.

Face à cette situation, l'entreprise AGEDA a pris les dispositions suivantes :

1. intervention pour contrôle général de l'installation ;
2. démontage, nettoyage et remontage des postes Télévic (micros), aboutissant à la nécessité de remplacer trois postes ;
3. remplacement des câbles et des prises des postes, traitement préventif contre l'oxydation ;
4. vérification des beamers, redémarrage de l'installation dédiée ;
5. présence d'un technicien pour superviser la séance de ce soir.

Cette opération a nécessité l'intervention de trois techniciens pour un total de 34 heures, sans compter les déplacements. L'entreprise AGEDA a pris cette facture, d'une valeur de CHF 4'770.-, à sa charge. Elle a communiqué par ailleurs que le programme informatique installé n'est plus développé depuis 2016 et qu'il serait nécessaire d'envisager un remplacement prochainement.

Nous espérons que l'installation fonctionnera à satisfaction. Dans le cas contraire, d'autres mesures seront à mettre en place, en concertation avec les commissions municipales concernées.

MEP Luchepelet

Les études de restructuration-extension de Luchepelet sont reportées de 2 ans et la procédure MEP (Mandat d'Étude Parallèle) est abandonnée définitivement.

PLQ Vailly

À la suite de l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 21 novembre dernier, du préavis relatif au PLQ Vailly, la Commune a été informée qu'un référendum avait été lancé. Les référendaires, l'Association communale Bernésiennes (ACB) a jusqu'au 22 janvier pour récolter les signatures.

5. Propositions du Conseil administratif :

a) DS 11-2023-50 : demande de crédit d'étude pour la Voie-Verte Bernex - Bâtie

- Rapport de la commission Durabilité et Sports du 4 décembre 2023

M. Rossini donne lecture du rapport de la commission Durabilité et Sports du 4 décembre 2023 (annexes).

- Rapport de la commission Finances et Administration du 8 décembre 2023

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 8 décembre 2023 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

Comme cela a été dit dans les excellents rapports, **M. Gioria** relève que les commissions ont beaucoup discuté du coût de cette Voie-Verte. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut une Voie-Verte et qu'il faut essayer de ne pas reproduire les erreurs qui ont été commises sur la première voie verte qui est fonction sur le Canton - la seule vraie grande voie verte genevoise - ainsi que sur les pistes cyclables de la route et du boulevard de Chancy qui sont presque impraticables à certains endroits compte tenu du flot de vélos. De son avis, il faut essayer de faire un peu moins somptueux et beaucoup plus efficace. Comme cela a été dit, il est surtout important aujourd'hui qu'une voie verte puisse gérer les flots des différents usagers : vélos 45 km/h, vélos cargo, trottinettes 25 km/h, etc. Cet élément est bien plus important que la couleur du bitume, le revêtement et la beauté du paysage qui entoure la voie verte. Le Canton a besoin de voies vertes, mais de voies vertes efficaces. Étant donné que cette demande de crédit concerne l'étude de cette Voie-Verte, il serait intéressant que le Conseil administratif insiste auprès des mandataires pour que ceux-ci soient attentifs à faire moins somptueux et un peu plus efficace. Et il serait bien d'aller également un peu plus vite, conclut **M. Gioria**.

M. Perrier demande quelle sera la longueur de la Voie-Verte. Pareillement à son préopinant, il pense que celle-ci doit être efficace. Quand l'on fait beaucoup de vélo et que l'on voit comment cela se passe sur les pistes cyclables, l'on peut prendre peur. Ce soir, le Conseil municipal ne vote que le crédit d'étude et pas encore celui de la réalisation. **M. Perrier** trouve le montant de ce crédit d'étude élevé, à savoir CHF 75'000, étant donné qu'il ne concerne qu'un tronçon d'à peu près 250 m - d'après ce dont il a pu comprendre des plans -, situé en pleine campagne et qui ne représente que les 2,9 % de la totalité de la Voie-Verte.

Par ailleurs, **M. Perrier** a dernièrement lu dans La Tribune que Lancy et la Ville de Genève voulaient se retirer des Evaux. Il ignore si cette information est vraie et se questionne : dans le cas où cela devrait vraiment se produire, quelles en seraient les conséquences et combien cela coûterait-il à Bernex ?

Mme Chassot revient sur la question de la participation de Bernex à hauteur de 1/5 pour les travaux qui auront lieu sur les Evaux. Cette participation ne pose pas de gros problèmes au groupe PLR pour ce qui concerne le crédit d'étude puisque le montant n'est pas faramineux, mais la question se pose quand même en ce qui concerne la participation financière de Bernex aux travaux. Surtout, cela ne

doit pas ouvrir la porte à d'autres prétentions ultérieures. Dans le cas où l'on resterait avec 5 partenaires, il ne faudrait pas que dans le cadre des futurs travaux sur les Evaux, la Commune soit sollicitée pour changer la clé de répartition existante et passer à 1/5 puisque cela a déjà été fait une fois. Des gens pourraient souhaiter reproduire ce type de demande.

Mme Demierre rejoint les propos de M. Gioria quant au besoin d'efficacité de cette Voie-Verte. D'après les échos qu'elle a eus jusqu'à présent, le projet ne prend pas du tout cette direction souhaitée puisque l'on parle notamment de « geste paysager ». Elle souhaite donc appuyer la demande de M. Gioria auprès du Conseil administratif et du groupe d'accompagnement de cette Voie-Verte afin que celle-ci ne soit pas un « jardin de rencontres » ou quelque chose de la sorte, mais qu'elle soit vraiment quelque chose d'efficace. De son avis, il faut soutenir cette étude, mais en appuyant autant que possible dans ce sens, même si Bernex n'est pas maître de tout ce qui va se faire et n'est concerné que par un petit tronçon.

M. Huguenin indique que le Conseil administratif a bien entendu et compris le message en ce qui concerne l'exigence d'efficacité. Pour répondre à la question précédemment posée concernant la longueur de la Voie-Verte sur Bernex, il précise que l'opération concerne un tronçon de 239 m. Le crédit d'étude voté ce soir permettra justement d'inscrire dans le marbre le souci d'efficacité et de ne pas faire une piste somptueuse.

- **Projet de délibération**

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu le rapport de la commission « Durabilité et Sports - DS » du 4 décembre 2023,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 8 décembre 2023,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 20 oui et 2 non (22 votants)

1. de procéder à l'étude pour la Voie-Verte Bernex - Bâtie.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 75'000.- TTC destiné à cette étude.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. en cas de réalisation du projet, ce crédit sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. en cas de non-réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.

b) ES 15A-2023-44 : demande de crédit pour la réfection des routes et des chemins 2023

- Rapport de la commission Économie et Sécurité du 28 novembre 2023

Mme Chassot donne lecture du rapport de la commission Économie et Sécurité du 28 novembre 2023 (annexes).

- Rapport de la commission Finances et Administration du 8 décembre 2023

Mme Marconi donne lecture du rapport de la commission Finances et Administration du 8 décembre 2023 (annexes).

La Présidente ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

- Projet de délibération

La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture de la délibération et passe au vote.

Délibération :

- Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ci-joint,
- Vu la visite des chemins et routes concernés effectuée par la commission Économie et Sécurité le 19 octobre 2023,
- Vu le rapport de la commission « Économie et Sécurité - ES » du 28 novembre 2023,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 8 décembre 2023,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui (unanimité des membres présents)

1. de procéder à la réfection des routes et des chemins 2023.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 252'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. d'amortir cette dépense nette au moyen de 10 annuités dès la fin des travaux, en principe en 2024.
5. de prendre acte qu'une participation de la commune de Perly-Certoux estimée à CHF 12'000.- est attendue pour les chemins de l'Ecluse et des Pierrailles, ainsi que le Pont de Certoux.

Commune de Bernex

6. Informations

La **Présidente** rappelle que ce point concerne des informations à portée générale, qu'il ne s'agit pas de questions et qu'aucun débat ne peut avoir lieu.

Guyline ANTILLE :

Événements culturels

Se référer au site ou à l'agenda culturel

Collecte de jouets

À l'occasion de la fête de Noël des enfants du 20 décembre 2023, une collecte de jouets est organisée à l'attention d'enfants défavorisés. Il suffit de venir apporter les jouets en bon état non emballés au pied du sapin installé dans la salle communale. La voirie se chargera ensuite d'apporter le tout au CARÉ pour distribution.

Antigel 2024

En 2024, Antigel sera présent à Bernex à la Fondation Aigues-Vertes. Cette nouvelle collaboration se concrétisera, avec le soutien de la commune, par un concert folk de Piers Faccini prévu le dimanche 11 février 2024 à 18 h à la Chapelle d'Aigues-Vertes.

Billetterie en ligne sur antigel.ch.

Gilbert VONLANTHEN :

Distribution de biscuits

Le service des bénévoles de la Commune fera une distribution de biscuits auprès des aîné-e-s isolé-e-s et/ou fragilisé-e-s juste avant Noël.

M. Gioria souhaite préciser que le terme « Écurisson » définit une opération très sérieuse effectuée dans le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan pendant le COVID qui avait pour objectif de recenser les écureuils et les hérissons de cette région. Chacun jugera avec son intelligence si l'utilisation de ce terme est une injure.

La **Présidente** signale que ce point sera traité par le Bureau.

7. Questions

La **Présidente** rappelle que selon les articles 41 et 42 du règlement du Conseil municipal, qui traitent des questions, les questions écrites doivent être brièvement rédigées et succinctement motivées. Elles sont à poser au Conseil administratif, mais doivent être remises à la Présidente du Conseil municipal dûment signées. Les questions orales peuvent obtenir une réponse directe ou lors d'une prochaine séance. Il n'y a pas de débat possible, ni sur les questions ni sur les réponses. Les questions doivent être succinctes et précises.

M. Sierro indique que sa question ne sera pas succincte, mais qu'elle est importante.

Suite au dépôt du récent référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Bernex du 21 novembre 2023, donnant un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 30'022 à Bernex, il est fait une utilisation d'un photomontage, dont la source mentionnée est « Vailly.ch & Présentation PLQ No. 30'022, Bernex, 20 octobre 2022 ».

M. Sierro sollicite le Conseil administratif d'une part, et le porteur de projet d'autre part, de rapidement confirmer ou infirmer :

- la justesse de la source expressément citée, à savoir *Vailly.ch & Présentation PLQ No. 30'022, Bernex, 20 octobre 2022* ;

Commune de Bernex

- si tel n'est pas le cas, en trouver l'origine et en définir les suites rapidement envisageables et nécessaires à l'égard de son auteur ou ses auteurs, tout comme du processus de récolte de signatures en cours pour ce qui concerne par exemple le non-respect éventuel des règles applicables aux opérations électorales, le principe de la libre formation de la volonté des citoyens, ainsi que la sincérité du débat nécessaire au processus démocratique, justifiant le cas échéant l'ouverture de procédures pénales et administratives idoines, ainsi que, à terme, une nécessaire information rectificative auprès de la population.

M. Sierro ajoute qu'une réponse n'est pas spécialement nécessaire ce soir, mais pourrait agrémente le Conseil administratif de demain.

M. Vonlanthen indique qu'il n'a pas d'éléments de réponses à ces questions très précises, mais que le Conseil administratif a également constaté que l'illustration utilisée ne provient pas d'un document public, mais plutôt d'une présentation qui a été effectuée en commission par les porteurs de projet. Le secret de commission s'applique donc dans ce cas. Toutes les recherches nécessaires sont effectuées avec l'administration communale. M. Vonlanthen a également eu un contact avec le porteur de projet afin d'avoir un maximum d'éléments et de pouvoir se prononcer pour la suite.

M. Gioria relève qu'il a été mentionné en début de séance une lettre de Mme Pugin à propos de l'offre de transports publics, notamment concernant la desserte du haut du village et d'autres endroits de la Commune. Il demande comment sera traitée cette lettre qui fait ressortir quelques points importants et certains dysfonctionnements qui s'observent en lien avec les changements mis en place depuis une semaine et demie dans l'offre TPG à Bernex.

M. Huguenin informe qu'il proposera demain par courrier électronique à la Présidente de la commission Durabilité et Sports (DS) d'auditionner le correspondant TPG de Bernex en février ou mars prochain afin que celui-ci puisse venir expliquer ces différents changements. Cette question a déjà été soulevée lors de la dernière commission DS, mais M. Huguenin pense que la présence de la spécialiste des lignes qui suit l'intégralité du réseau TPG serait souhaitable pour présenter aux commissaires un point de situation de cette nouvelle offre.

Concernant les TPG, **Mme Mossier Willemin** estime qu'il serait bien de discuter également avec les représentants qui seront auditionnés en commission de la question du respect des horaires. Elle observe qu'à Lully, cela est une catastrophe, car le bus ne vient pas...

La Présidente rappelle qu'une question doit être formulée.

Mme Mossier Willemin demande s'il serait possible de voir avec le correspondant TPG ce qu'il pourrait faire quant au bon respect des horaires à Lully puisque les élèves empruntant le bus ne peuvent pas arriver aux cours correctement.

M. Huguenin répond par l'affirmative.

La Présidente remercie pour la révision complète du dispositif électronique et audiovisuel de la salle. Elle observe qu'il est beaucoup plus agréable de travailler lorsque la technique fonctionne.

La Présidente invite les membres de cette assemblée à partager un apéritif accompagné de la traditionnelle marmite de l'Escalade au Carnotzet de la Mairie. Elle remercie les Conseillères et Conseillers municipaux de leur attention. Elle clôt cette séance du Conseil municipal à 20 h 35 et souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

**La prochaine séance est fixée au
mardi 6 février 2024
à 20 h.**

Le Secrétaire :

François Jesus

La Présidente :

Christine Nouvelle Damond

Bernex, le 17 janvier 2024